

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quatorze, le 14 janvier à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers communautaires : 25

Nombre de présents: 18

Nombre de votants : 18

Présents : Monsieur BUCAMP, Madame CHAUVIERE, Madame DONNADIEU , Monsieur DUCHEZ, Madame DUMAND, Monsieur ENGEL , Monsieur FAUCON, Monsieur FICHOU, Monsieur GAULT, Monsieur LAINE, Monsieur MAUDUIT, Madame MULLARD, Monsieur OLLIVIER, Madame PESTY, Monsieur PICHON, Monsieur REVERTER, Madame TOUCHARD, Monsieur TRETON.

Secrétaire de séance : Monsieur BUCAMP

Le procès verbal de la séance du 3 Décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°2014.01 : décision modificative n°4 – Budget général

Sur proposition du Président et après rapport de Monsieur Faucon, Vice Président délégué aux finances,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2012 adoptant le budget primitif de la CCCB,

Une décision modificative est présentée pour ajuster certaines dépenses,
Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits,

Considérant les documents d'analyse communiqués et l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'apporter au BP 2013 les modifications suivantes :

SENS	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
					Dépenses	Recettes
D	01	73923	01	Prélèvement pour FNGIR	48280.84	
D	01	61522	01	Entretien bâtiments	- 48280.84	

SENS	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
					Dépenses	Recettes
D	5	1641	071	Capital emprunt	4094.32	
D	9	2111	01	Terrains nu	-4094.32	

Délibération n°2014.02 : solde subvention Foyer socio éducatif du collège RGoupil.

Sur proposition du Président et après rapport de Monsieur Faucon, Vice Président délégué aux finances,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2012 adoptant le budget primitif de la CCCB,

Vu la délibération du 2 juillet 2013,

Vu la convention liant le F.S.E et la C.C.C.B,

Considérant les documents produits par le Foyer Socio Educatif à l'appui de sa demande de versement de solde,

Considérant les documents d'analyse communiqués et l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le versement du solde de la subvention 2013 au Foyer Socio Educatif du collège R.Goupil, soit 11 450€.

Monsieur Ollivier fait remarquer que l'année prochaine, les élèves de Baule vont intégrer le collège de Meung sur Loire, il faudra faire alors un prorata et se posera la question de l'accompagnement du FSE du nouveau collège de Meung et de la position politique à adopter à cet égard.

Délibération n°2014.03 : Budget général de la CCCB. Budget primitif 2014

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 22 octobre 2013.

Conformément aux articles L.2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif de la Communauté de communes du canton de Beaugency, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 1^{er} Août 1996 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Monsieur le Président :













1° / - Présente et commente les documents budgétaires du Budget principal ;

2°/- Propose d'adopter le projet de budget primitif de la Communauté de communes du canton de Beaugency

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** aux chiffres ci-après le projet de budget primitif de la Communauté de communes du canton de Beaugency pour 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

 Dépenses	 Recettes
 Opérations réelles	
 7 849 800.23	 8 091 550.23
 Opérations d'ordre	
 241 750	 0
 Total des dépenses de l'exercice  8 091 550.23	 Total des recettes de l'exercice  8 091 550.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ Dépenses	☞ Recettes
☞ Opérations réelles	
☞ 251 750	☞ 10 000
☞ Opérations d'ordre	
☞	☞ 241 750
☞ Total des dépenses de l'exercice	☞ Total des recettes de l'exercice
☞ 251 750	☞ 251 750

Monsieur le Président indique que le calendrier électoral et réglementaire impose l'adoption d'un budget primitif avant les élections sauf à mettre les prochains élus face à de sérieuses difficultés. Pour autant, il est conscient que les prochains élus devront adopter un budget supplémentaire. C'est un BP classique, assez traditionnel qui n'engage pas la future équipe. Il souligne l'ensemble du travail qui a été fait par les agents mais aussi par les élus

Monsieur Faucon, en préambule à la présentation du budget, revient sur les cinq années passées. Il salue le travail de la CLECT qui a été le cadre de longs débats et a produit un travail très important. Cela a été une occasion d'apprendre à s'écouter, à travailler ensemble. De la même façon la commission finances a toujours conduit un travail de fond de grande qualité en totale concertation avec les tandems constitués par les Vices Présidents et les chefs de services. Quant à ces derniers Monsieur Faucon les remercie d'avoir toujours respecté le cadre budgétaire.

Il remercie les membres du conseil communautaire qui ont toujours voté les budgets et documents comptables à l'unanimité après avoir débattu pour les faire évoluer. Cette instance a su démontrer qu'en son sein, chacun oeuvrait pour la communauté de communes sachant transcender son appartenance initiale.

Aujourd'hui la situation financière est saine, il n'ya pas à rougir de ce qui a été fait et les incertitudes tiennent essentiellement aux dotations de l'Etat qui baissent.

Il termine en remerciant Monsieur le Président pour son investissement mais aussi pour le travail de cohésion qui a été fait et l'écoute et le dialogue qui ont toujours été présents.

Madame Chauvière demande si les agents de la lecture publique seront impliqués pour tous les temps d'accueil périscolaire.

Monsieur le Président répond que cela dépendra de la politique des futurs élus et qu'en tout état de cause, il faudra assortir les décisions des moyens, notamment humains qui vont avec.

Monsieur Faucon rappelle que la CCCB n'a jamais augmenté ses taux de fiscalité, elle a simplement bénéficié d'un transfert de recettes fiscales de la part d'autres collectivités suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Monsieur Pichon demande la plus grande vigilance dans le versement des subventions aux entreprises et notamment sur le contrôle des justificatifs.

Délibération n°2014.04 : Budget général de la CCCB. Vote des subventions

Vu le projet de budget primitif de la Communauté de communes du canton de Beaugency, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis de la commission des finances ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** aux chiffres ci-après les projets d'attribution de subventions de la Communauté de communes du canton de Beaugency pour 2014

Banque alimentaire	2 500
UCIA	6 000
Papa Maman Emoi	600

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DES MEMBRES

Fait à Beaugency, le 15 Janvier 2014.

Yves Fichou, Président,

